

L'HUMANITÉ DIMANCHE

L'Humanité

DIMANCHE

GOODYEAR

N°495 . 21 AU 27 JANVIER 2016



NOUS NE LES LAISSERONS PAS ALLER EN PRISON !

Des dizaines de milliers de personnes dénoncent la violence du verdict contre les 8 de Goodyear. Elle s'ajoute à celle de la fermeture de l'usine et ses 1143 licenciements, 12 décès dont 3 suicides.

REPORTAGE, TÉMOIGNAGES PAGE 12. ÉDITORIAL PAGE 6

France 3, 20 euros, Quadrillage, Matinquier 4,20 euros.

M 04837 - 495 - F : 3,20 €



MICHAËL, REYNALD, JEAN-FRANÇOIS, HASSAN ET LES AUTRES : CONDAMNÉS POUR L'EXEMPLE !

Ils étaient, comme des centaines d'autres, dans la salle où le directeur et le DRH de l'usine Goodyear d'Amiens ont été retenus pendant trente heures, en janvier 2014. Mais eux, presque tous militants de la CGT, ont écopé de prison ferme. La vraie violence, celle exercée par un groupe qui a jeté ses salariés et laissé crever son usine, reste impunie. Témoignages de quatre des huit condamnés, recueillis devant une usine en plein démantèlement. Reportage.



L'usine d'Amiens, plus important site de Goodyear en France, fermée depuis deux ans. Malgré un projet de relance en SCOP porté par les salariés.



Ah! qu'ils ont l'air menaçants, les dangereux geôliers! Raynald Jurek (29 ans à l'usine d'Amiens), Hassan Boukri (condamné pour un « mauvais regard »), Frank Jurek, Richard Jouhannet (secrétaire du SCHS) et Jean-François Quandalle. Tous condamnés (sauf Frank) et, bien sûr, tous syndiqués!

« **L**e plus dur, ce n'est pas pour moi, c'est pour ma femme, mes enfants, l'image que tu laisses... » « Mes amis, ma famille me connaissent, savent de quoi je suis capable. Mais imagine le gamin à qui on dit à la récréation: "Ferme-la, ton père est en prison!" » Michaël Mallet et Reynald Jurek ont travaillé pendant 17 et 29 ans à l'usine Goodyear

JEAN-PIERRE MERCIER,
DÉLÉGUÉ CENTRAL
CGT PSA

« Des ouvriers qui défendent leurs emplois ne méritent certainement pas cela! Les patrons, eux, peut-être, pour avoir fermé l'usine. Et ce gouvernement, est-il poursuivi pour avoir fait des promesses non tenues, celle de faire baisser le chômage en premier lieu? »

d'Amiens. Ils sont de ces huit ouvriers condamnés, le 12 janvier, à quinze mois de prison, dont neuf ferme, pour avoir participé à ce que la justice qualifie de « séquestration » du directeur et du DRH de l'usine, il y a deux ans. À leurs côtés, Jean-François Quandalle et Hassan Boukri, que le tribunal a punis de la même façon. Ils nous reçoivent dans le bungalow de la CGT, installé sur le parking de l'usine, où ils militent tous les quatre. « Je pensais qu'il y avait une justice en France, confie Hassan. Tout ce qu'on m'a reproché, c'est soi-disant un regard menaçant... » « Ce n'est pas une décision de justice mais une décision politique, assure Reynald. Il faut qu'on fasse fermer leur gueule à ceux qui se battent. Ils veulent instituer un contrat précaire (1), retirer mille articles du Code du travail... » Heureusement, il y a aussi les communiqués de soutien qui se multiplient, « l'Appel des

GHISLAINE TORMOS,
MILITANTE CGT PSA
POISSY, EX-GRÉVISTE
DE PSA AULNAY

« Quand les patrons licencient, c'est du business. Quand des travailleurs défendent leur gagne-pain, leurs emplois, c'est des violents... Une condamnation aussi lourde, c'est la première fois! Le gouvernement veut museler toute contestation, mettre une chape de plomb sur le monde ouvrier. »

Goodyear », qui a explosé la barre des cent mille signatures (lire ci-contre), et les témoignages au quotidien. « Hier, je suis allé au supermarché près de chez moi, raconte ainsi Reynald. Je bois un diabololo au bar de la galerie marchande et le serveur me dit: "Les gens ne parlent que de ça!" »)))

NOUS SOMMES TOUS DES GOODYEAR!

Une pétition adressée à François Hollande, pour soutenir les huit condamnés et imposer l'arrêt des poursuites contre eux, a été lancée sur le site change.org par la CGT de Goodyear Amiens-Nord. Elle appelle l'ensemble des salariés, militants ou non, les syndicats d'entreprises, unions locales, départementales, régionales, fédérations, à se rassembler pour faire ensemble la démonstration de leur force. Le 19 janvier, la pétition avait déjà récolté 113 000 signatures. Pour signer « L'appel des Goodyear » : www.change.org/p/françois-hollande-l-appel-des-goodyear

OUVRIER TOUJOURS DIVERGENCE



Chargés des machines révisées, des camions sortent de l'usine démantelée en direction de l'Est. Le patron de Titan, qui a renoncé à reprendre le site pour « faire de l'argent » en Russie, nargue encore les salariés...

OLIVIER TOUJON / DIVERGENCE

ÉDOUARD MARTIN, EX-DÉLÉGUÉ CFTD D'ARCELORMITTAL FLORANGE, DÉPUTÉ EUROPÉEN PS

« Cette peine est complètement disproportionnée. Le gouvernement veut un débat sur les symboles de la République. Si on parle de symboles, la peine contre les Goodyear en est un : celui d'une justice à deux vitesses ! Il est inconcevable de mettre derrière les barreaux ceux qui défendent les emplois, donc l'intérêt général. C'est nourrir le terreau du Front national. Les Goodyear méritent-ils d'aller en prison et Cahuzac mérite-t-il de rester en liberté ? En tant que citoyen, je me sens agressé par cette décision, et pleinement solidaire des Goodyear. »

DES MACHINES BIENTÔT REMONTÉES EN RUSSIE ?

« Ça fout le cafard... » Charles Tientcheu regarde, de l'autre côté du grillage, la presse sur laquelle il a travaillé pendant des années, posée sur une remorque, prête à être embarquée. D'ici quelques semaines, il ne restera plus rien de l'outil de travail de l'usine Goodyear d'Amiens, qui a employé jusqu'à 1 500 personnes. Chaque machine est débolonnée, soigneusement emballée et chargée par des ouvriers de la société polonaise Kabat. Aucun échange possible avec eux : « Dès qu'ils nous voient arriver, ils s'arrêtent », explique Hassan Boukri. Plusieurs camions immatriculés en Pologne attendent leur tour sur le parking. Destination ? « On peut mettre notre main à couper que ça ira dans la nouvelle usine Titan en Russie, à Volgograd », parle Richard Jouhannet, secrétaire du CHSCT. Titan, le fabricant américain de pneus qui avait un soi-disant projet de rachat. Son PDG, Maurice Taylor, avait, dans une lettre à Arnaud Montebourg, insulté les syndicats et les ouvriers français, qui, selon lui, « ont une heure pour leurs pauses et leur déjeuner, discutent pendant trois heures et travaillent trois heures ». Aujourd'hui, le démontage de l'usine d'Amiens est méticuleux : « Ils prennent les rambardes des escaliers, des bouts de plaques de 50 cm, une petite échelle... On dirait qu'ils vont reconstruire à l'identique ; tout est marqué à la peinture », détaille Michaël Mallet. **L.F.**

ALI KAYA, DÉLÉGUÉ CGT RENAULT FLINS

« Ceux qui brisent des vies et poussent certains au suicide ne sont pas inquiétés. C'est ceux qui défendent les emplois qu'on condamne. Le gouvernement veut envoyer un message : demain, vous vivrez dans une société constituée de gens jetables, de chômeurs et de précaires qui doivent accepter et se taire. Eh bien, cette société, nous n'en voulons pas ! On va se battre, quitte à aller en prison. On n'abandonnera pas nos copains. Ce gouvernement nous déclare la guerre, on va se préparer à la faire. »

» LES VŒUX DE 2014

« En faisant appel, notre but n'est pas de minimiser les neuf mois ferme, mais d'obtenir la relaxe », insiste Reynald. Car ces quatre-là n'ont pas vécu la même histoire que celle racontée par le tribunal d'Amiens. « Ça commence début janvier 2014, après trois semaines de vacances forcées, se souvient Reynald. Comme tous les ans, on va présenter nos vœux à notre direction, dans son bureau. » La production de l'usine a dégringolé et les salariés ne savent toujours pas ce qu'ils vont devenir. L'américain Titan est encore en embuscade, tandis que la CGT défend un projet de reprise en coopérative. « Ça faisait sept semaines qu'on bloquait le dépôt », rappelle Mi-

chaël. Le « climat anxiogène et pathogène » n'était donc une surprise pour personne, note Reynald, reprenant une formule de l'inspection du travail. Les élus CGT repartent du bureau de la direction avec une invitation pour le lundi suivant et la promesse d'obtenir des informations. Ils en font part aux salariés, à qui ils annoncent qu'ils leur rendront compte de l'entrevue dans la foulée. Le jour dit, personne au bureau. Le directeur et le DRH sont déjà dans la salle où l'équipe du matin – environ 150 personnes – est réunie. On leur balance alors que « les négociations ont déjà eu lieu et qu'il n'y aura pas d'amélioration », raconte Jean-François. La CFE-CGC avait déjà négocié pour

les cadres. Les gars répondent : « Vous ne sortirez pas, tant que vous ne viendrez pas à la table de négociations ! » Et nous (la CGT – NDLR), on essaie de gérer ». Pendant trente heures, des centaines de salariés se relaient dans la salle, en fonction des heures de poste. Les journalistes arrivent en nombre, tandis que « deux flics des RG (renseignements généraux) étaient présents en permanence. Ils ont vu ce qui s'est passé », se souvient Michaël. L'un d'eux a assisté au rendu du jugement : « Il n'en revenait pas, il a dit que c'était aberrant », assure Jean-François.

CADRES « ABANDONNÉS » PAR LA DIRECTION

Évelyne Becker, elle aussi ancienne de Goodyear, pousse la porte du bungalow pour saluer ses camarades de la CGT et prend part à la conversation. Elle se souvient que les deux cadres séquestrés « ont été laissés à l'abandon » par le groupe Goodyear : « Personne ne les a appelés. » L'épisode débouchera néanmoins sur un « accord de fin de conflit » prévoyant l'augmentation de l'indemnité supralégale de licenciement, le renforcement du congé de reconversion et l'arrêt de

toutes les poursuites. « Ça n'a pas été facile mais Mickaël Wamen (responsable de la CGT Goodyear Amiens, lui aussi condamné – NDLR) a organisé une assemblée générale et l'usine était évacuée à 14 heures, sans heurts », poursuit Évelyne. « En deux heures, tous les bureaux et les toilettes ont été remis en ordre. La direction nous a même donné du papier toilette », sourit Reynald. « Les lances à incendie ont été mises à notre disposition pour nettoyer », précise Franck Jurek, le frère de Reynald. Mais, quelques jours plus tard, dix salariés sont convoqués par la police d'Amiens. Ils ont droit au grand jeu, avec quinze heures de garde à vue: « Les trois mots qui revenaient tout le temps étaient "organisation, préméditation, séquestration" », retient Reynald. « On nous posait beaucoup de questions sur Mickaël Wamen. Ils voulaient qu'on le charge », dénonce Jean-François. À l'audience, le 24 novembre dernier, le procès à sens unique continue. Preuve des failles de l'enquête: à la barre, on confond les frères Jurek. Reynald se voit attribuer des propos tenus par Frank, qui n'a pas été poursuivi.

PLAINTES RETIRÉES

Bien que les deux dirigeants aient retiré leur plainte, c'est « uniquement sur leurs déclarations », estime Reynald, qu'ont été condamnés les huit Goodyear, dont six militants CGT, parmi lesquels cinq

DAVID WEHRLI, SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DE SUD RAIL

« Une peine de prison pour avoir exercé son devoir syndical! Les Goodyear, on est derrière eux, pour qu'ils soient relaxés. Les patrons tiennent les travailleurs par la peur. L'objectif, c'est de casser les collectifs, dans le privé comme dans le public, pour le rendement. La répression antisyndicale s'étend partout, avec une agressivité inédite. Il faut que tous les salariés soient solidaires. Et comprennent que c'est eux qui ont le pouvoir. »

XAVIER MATHIEU, EX-CGT CONTINENTAL CLAIROIX

« La peau des Goodyear, c'est un cadeau au MEDEF. Ceux qui s'offusquent de chemises déchirées à Air France ou de cette soi-disant "séquestration" de dirigeants de Goodyear s'offusquent-ils quand des gens se suicident parce qu'ils ont tout perdu à cause des patrons? Ce gouvernement cherche à faire taire toute rébellion. L'état d'urgence, c'est ça, tout est lié. »

élus du personnel. « Quelqu'un a tapé sur la table; un autre a pincé l'oreille (d'un des deux cadres). La violence, c'est ça! » s'étrangle Jean-François. La vraie violence, plus insidieuse, n'a jamais été prise en compte. Celle qui consiste à obliger pendant des mois des salariés à prendre leurs postes sans leur confier de travail, ou si peu. Les portes des douches sont alors démontées et transformées en

tables pour jouer aux cartes... Un dortoir est même bricolé. « On a surtout vu que le gros fléau, c'est l'alcool », témoigne Michaël. Malgré la situation, « des gens étaient menacés pour cinq minutes de retard. Ils ont détruit mentalement des centaines de personnes », s'indigne Reynald. Des centaines de plaintes ont d'ailleurs été déposées contre Goodyear, pour « harcèlement » et « mise en danger ». « Le procureur a tout jeté à la poubelle », peste Jean-François, par ailleurs membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Depuis la fermeture officielle de l'usine, le 22 janvier 2014, on compte douze décès, dont trois suicides, sur un peu plus de 1 100 salariés. Des dépressions aussi, des divorces, des maisons vendues dans l'urgence, sans compter les cancers, qui continueront sûrement de se déclarer à cause des solvants et des fumées. Avant, « le boulot était dur mais il y avait une putain d'ambiance dans cette usine! » se remémore Reynald. Pas question d'oublier les accidents du travail, notamment dus au manque d'in-

LAURENT PINATEL, PORTE-PAROLE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE, CONDAMNÉ DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA FERME DES « 1 000 VACHES »

« La justice cherche à nier aux travailleurs le droit de se défendre. Ces politiques disant que la violence est inacceptable, voient-ils la violence que nous subissons quotidiennement? Nous soutenons sans réserve les travailleurs de Goodyear. Ce qu'ils ont fait, c'était leur seul moyen d'être entendu. Quand on a en face de soi un mur, quand on se heurte au mépris des pouvoirs politique et économique, la colère monte. »

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL JOUARY

vestissement, mais « dans la période où ça tournait, tu venais travailler avec le sourire, confirme Michaël. Les trois dernières années sont vraiment à zapper... »

★ LUDOVIC FINEZ

La salle de réunion où les cadres de l'usine (au centre) ont été retenus par des centaines de salariés, qui se sont relayés durant 30 heures pour obtenir les négociations que leur faisait miroiter la direction depuis des semaines.



LE VRAI BILAN D'UNE

FERMETURE:

1 143 LICENCIÉS, 12 DÉCÈS,

DONT 3 SUICIDES

L'usine Goodyear a fermé ses portes il y a près de deux ans, mais les conséquences se font toujours ressentir à Amiens (Somme), ville frappée de plein fouet par la crise. Au-delà de l'impact économique sur le bassin d'emploi, ce sont évidemment les anciens Goodyear qui paient les pots cassés. Les huit condamnés sont aujourd'hui les plus menacés. Mais leurs anciens collègues ont eux aussi bien du mal à tourner la page. Sur plus d'un millier de licenciés, 120 ont retrouvé un CDI.

Leur monde s'est écroulé un jour d'hiver 2013. Bien sûr, tous savaient que les menaces de fermeture planaient depuis longtemps, mais cette certitude ne les a pas empêchés de trembler lorsque Mickaël Wamen, délégué CGT de Goodyear Amiens, leur a demandé de se rassembler dans l'usine, après avoir annoncé qu'il avait quelque chose à leur dire. « Ce jour-là, j'ai vu des collègues pleurer pour la première fois, raconte Éric Monvoisin, grand bonhomme calme au regard bleu perçant comme une dague. Pour nous, Goodyear, c'était plus qu'une entreprise. Certains se connaissaient depuis plus de vingt ans... On a compris qu'on ne retrouverait ça nulle part ailleurs. »

Pourtant, bosser chez Goodyear n'avait rien d'une promenade de santé. Il suffit d'en discuter avec les anciens, ceux qui y ont passé la plus grosse partie de leur vie, pour comprendre. Il suffit de demander à Pascal, dix années de maison, d'évoquer ses vertèbres en miettes. « Je travaillais à la fabrication des pneus agricoles, raconte-t-il. À force de soulever des charges de

35 kg plusieurs fois par jour, je m'étais esquiné le dos. Pendant cinq ans, j'ai demandé à changer de poste. Rien à faire, malgré dix arrêts maladie et mes courriers répétés. Un jour, un cadre de la boîte m'a avoué : "Tu sais Pascal, tes courriers, on les met à la corbeille..." » Il suffit de demander à Éric de parler de ses problèmes de santé, qu'il énumère avec une précision de clinicien : une hernie discale, un bras opéré pour cause de canal carpien bousillé, et un début de gangrène en prime. « Et encore, je ne vous dis par tout, sinon vous n'auriez pas assez d'une page entière pour tout noter! »

OTAGES DU PASSÉ

Éric se marre. Pendant toutes ces années de turbin, ses collègues aussi se marraient. À les écouter, les corps meurtris ne pèsent pas bien lourd face à la fierté de travailler pour l'employeur le plus connu de la région, la satisfaction de retrouver les copains le matin, la sécurité du CDI. Mais lorsque, en avril 2007, la direction leur a demandé de passer aux « 4 x 8 », les salariés d'Amiens-Nord ont cessé de rigoler. Et ils ont envoyé le patron bouler.

Les « 4 x 8 », ce n'est pas difficile, c'est inhumain. Deux jours de travail le matin, deux jours l'après-midi, deux jours de nuit, une journée et demie de repos, puis c'est reparti pour un tour. À ce rythme, l'organisme se détraque, le sommeil s'évapore, même les plus costauds y perdent la santé. En refu-

« LE DOS ESQUINÉ PAR DES CHARGES DE 35 KG, J'AI ÉCRIT ET DEMANDÉ À CHANGER DE POSTE. UN CADRE M'A DIT : "TES COURRIERS, ON LES MET À LA POUCELLE." »

PASCAL

sant d'adopter cette organisation du travail traumatisante, les salariés ont démarré un conflit social de sept ans, jalonné d'actions sur-médiatisées, telle la prétendue « séquestration » de janvier 2014. Neuf ans après, la plupart des salariés assurent que toute cette histoire de « 4 x 8 » n'était qu'un prétexte pour leur faire endosser la responsabilité de la fermeture, planifiée dès le début sur fond de délocalisation en Europe de l'Est. Quoi qu'il en soit, le bilan social et humain de la fermeture de l'usine d'Amiens-Nord est effroyable. Sur les 1 143 licenciés, à peine 120 ont retrouvé un emploi en CDI, selon les chiffres de la direction. 100 autres se sont recasés en CDD et 80 ont créé leur entreprise (plomberie, électricité, etc.). 130 ouvriers sont partis à la retraite... Au total, près de 700 anciens salariés pointent à Pôle emploi. Comme souvent, ce désastre social comporte son lot de drames humains. « Il y a eu beaucoup de séparations, raconte Évelyne Becker, déléguée CGT. Et puis, surtout, nous avons eu 12 décès depuis la fermeture, dont 9 pour maladie... Et 3 suicides. » Quant aux rescapés, ils restent les

otages du passé. « Dans la région, notre image en a pris un coup, déplore Éric Monvoisin. Tout au long du conflit, on était vus comme des voyous. Du coup, quand je me suis remis à chercher un boulot, avec mon étiquette d'ancien Goodyear, c'est pire que si je sortais de prison! » Malgré tout, Éric est parvenu à décrocher un CDI, dans la surveillance d'usines. Mais ses 1350 euros mensuels lui permettent à peine de payer ses 700 euros de loyer, son crédit et de subvenir aux besoins de ses deux adolescents.

« ÇA VA, IL TE RESTE TROIS DOIGTS POUR BOSSER »

Éric est un homme doux et affable. Chez lui, la colère ne gronde jamais, elle couve silencieusement, comme le feu sous la cendre. « Les médias nous parlent de violence physique à cause de cette histoire de séquestration, dit-il. Mais que fait-on de la violence morale? À l'époque où je travaillais chez Goodyear, je suis allé voir mes chefs parce que deux de mes doigts perdaient leur sensibilité, à cause

« ON ÉTAIT VUS COMME DES VOYOUS. AVEC MON ÉTIQUETTE D'ANCIEN GOODYEAR, C'EST PIRE QUE SI JE SORTAIS DE PRISON. »

ÉRIC MONVOISIN

de mon canal carpien endommagé. Ils m'ont répondu: "Deux doigts, tu dis? Ben, il t'en reste trois pour continuer à bosser!" » Les anecdotes sympathiques de ce genre-là, Éric les collectionne: « Un jour, un gars de la maintenance s'est crevé l'œil avec un tournevis. Vous savez pourquoi la direction a

refusé de reconnaître l'accident du travail? Parce que le type s'était amoché l'œil avec son tournevis personnel! »

UN CRASH INDUSTRIEL POUR TOUTE LA COMMUNE

Leurs souvenirs, les anciens de Goodyear en ont plein les tiroirs, mais ils ont du mal à les exhiber devant ceux qui « n'en étaient pas ». « J'ai l'impression qu'il faut y avoir travaillé pour comprendre vraiment ce qu'on a vécu », soupire Jean-Yves, salarié pendant quinze ans. Durant les années de conflit, il dit avoir souffert de la même incompréhension: à Amiens, la lutte des Goodyear n'a jamais suscité un enthousiasme délirant parmi les habitants, malgré les initiatives prises par les salariés pour populariser leur mouvement. « Lors de nos manifs, il y avait bien quelques passants qui nous lançaient un mot de soutien, mais c'est à peu près tout », conclut Jean-Yves, amer. Pourtant, la fermeture de l'usine affecte la ville tout entière. Jointe par « l'HD », la présidence

d'Amiens Métropole estime que ce crash industriel a coûté 1,2 million d'euros de pertes de recettes fiscales à la commune (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée, cotisation transports...). Un manque à gagner non négligeable, dans un contexte de baisse des dotations de l'État et de crise économique. À Amiens, le taux de chômage tourne autour de 12 %, soit 2 points au-dessus de la moyenne nationale.

« Dans le coin, les fermetures d'usines se succèdent, souligne Bakhti Zouad, journaliste au "Courrier picard". L'année dernière, c'est Sapsa Bedding, un fabricant de matelas (150 salariés), qui mettait la clé sous la porte. Toutes ces fermetures ont un double impact. À court terme, cela augmente le taux de chômage local. À plus long terme, cela affecte l'attractivité de la ville: les patrons n'ont pas forcément envie d'ouvrir une usine dans une ville où les boîtes ferment les unes après les autres... » ★

CYPRIEN BOGANDA
cboganda@humadimanche.fr



C'est à Amiens que le candidat Hollande a promis une loi contre les licenciements boursiers une fois élu... Ici, en 2013, au siège de Goodyear, à Rueil-Malmaison.

REUTERS/PHILIPPE WOJAZEK

LA PRISON, UN COUP DE MATRAQUE PORTÉ AU MOUVEMENT SOCIAL

Cette condamnation hors du commun des anciens salariés de Goodyear, qui vient s'ajouter aux poursuites récentes frappant d'autres militants et aux assignations à résidence autorisées par l'état d'urgence, vise à terme à museler l'ensemble du mouvement social. L'avertissement est clair : voilà ce qui arrive à ceux qui contestent l'ordre social!



MOURAD LAFFITTE

Bien que les cadres aient retiré leur plainte, 7 salariés passent « en correctionnelle », en juin 2015. Parmi eux, le porte-voix des ex-Goodyear, Mickael Warren, dénonce une « manœuvre » téléguidée par la direction.

Deux ans de prison dont neuf mois ferme. La peine prononcée à l'encontre de huit ex-salariés et militants CGT de l'usine Goodyear d'Amiens par le tribunal correctionnel est d'une dureté rarement observée, en tout cas pas depuis plusieurs décennies. Dans son édition du 13 janvier dernier, le quotidien gratuit « 20 minutes », dénombre 23 affaires dites de séquestration de dirigeants d'entreprise depuis 2009, et précise qu'une seule a donné lieu à une condamnation, en 2013.

À l'époque, trois militants de SUD PTT, accusés d'avoir retenu des cadres départementaux de La Poste en mai 2010 à Nanterre (Hauts-de-Seine), avaient été

condamnés à une amende de 1 500 euros par la cour d'appel de Versailles qui, dans la même affaire, avait relaxé 12 autres postiers, dont Olivier Besancenot, jugés coupables en première instance. En 1999, deux salariés du fabricant de chaussures Myrys, de Limoux (Aude), avaient écopé de deux mois avec sursis pour avoir retenu le directeur de l'usine.

Une des rares et plus récentes condamnations à de la prison ferme prononcée à l'encontre d'un syndicaliste est celle d'un mois (+ 5 avec sursis) infligée à Alain Hébert en 2002. Accusé de violence contre un gendarme lors d'une manifestation, le secrétaire général de l'union locale CGT de Cherbourg de l'époque, qui a toujours contesté les

faits, fut finalement condamné en appel à six mois avec sursis en 2003. Pour trouver des peines aussi lourdes que celles prononcées à Amiens, il faut, selon l'historien Michel Pigenet, remonter à la grande grève des mineurs de 1948. « Selon les recherches d'un de mes étudiants, les tribunaux de l'époque ont infligé 1 073 condamnations dont 10 % à des peines de prison ferme dont la durée était en général inférieure à 1 an. » Mais, précise le professeur de l'université Paris-I, « le contexte était très différent. Les mineurs étaient 200 000. La CGT était très forte, le PCF aussi, et le monde était en pleine guerre froide... »

Alors comment expliquer le verdict d'Amiens? Par la gravité des faits?

La séquestration, si elle reste inférieure à sept jours, est passible de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, mais « la peine prononcée est en principe modulée en fonction des circonstances et de la personnalité des accusés », explique le professeur de droit à Paris-X, Emmanuel Dockès. Le fait que les dirigeants de Goodyear aient retiré leur plainte et qu'ils aient été retenus quelques heures seulement, sans être privés des moyens de communiquer avec l'extérieur et sans subir aucune violence, le fait que les auteurs sont des salariés défendant leur emploi dans le cadre d'un conflit particulièrement long et difficile et non des délinquants aux motivations crapuleuses auraient dû, selon le ju-



Neuf militants de la Confédération paysanne ont été condamnés en septembre pour avoir endommagé un local de la Ferme des mille vaches. C'est le même procureur qui a requis la prison contre les Goodyear.

riste, conduire le tribunal d'Amiens « à plus de clémence ». Au lieu de cela, celui-ci a quasiment suivi à la lettre le procureur, Bernard Farret, qui, lors du procès le 5 décembre dernier, avait demandé 2 ans d'emprisonnement et 12 mois ferme. La dureté des peines requises questionne leur motivation. « Cette affaire est ce que l'on appelle une affaire signalée. C'est-à-dire une affaire dont a connaissance le parquet et qui fait l'objet d'un dialogue entre ce dernier et le procureur », explique l'ex-présidente du Syndicat de la magistrature, Évelyne Sire-Marin. Autrement dit, il est fort probable que les réquisitions du procureur aient reçu l'aval du parquet et il est aussi possible que ce dernier ait tenu informé les services de la garde des Sceaux, Christiane Taubira.

PATRONAT CONFORTÉ

Près de deux ans après la fin du conflit chez Goodyear, le verdict d'Amiens apparaît surtout comme un avertissement à l'encontre des salariés et des syndicalistes en lutte. « C'est une manœuvre d'intimidation qui vise à dissuader les salariés de se révolter. Et, dans un contexte où beaucoup ont déjà peur de perdre leur emploi, cela marche assez bien malheureusement », explique Patrick Poirot, délégué syndical CGT de PSA Sochaux, qui note a contrario que « chez les militants, cela a plutôt l'effet inverse. Cela met en colère ». Un constat que partage Pascal Panozzo, de

CETTE DÉCISION « NOUS RENVOIE À LA FRANCE D'AVANT 1864, QUANT TOUTE ACTIVITÉ SOCIALE ÉTAIT PASSIBLE DE LA LOI ».

MICHEL PIGENET, HISTORIEN

SUD PTT. Condamné puis relaxé dans l'affaire de Nanterre en 2013, le postier estime aussi que « cette condamnation va encourager le patronat à poursuivre son attitude de mépris vis-à-vis des salariés et son refus de négocier ». Or, explique-t-il, c'est précisément cette attitude qui « déclenche la colère des salariés », et qui finit par les conduire devant les tribunaux. « Le patronat est d'autant plus conforté que la dureté avec laquelle le gouvernement réprime les luttes salariales tranche avec l'impunité dont il jouit », explique l'avocate Marie-Laure Dufresne-Castets. Plaintes de syndicalistes régulièrement classées, délits d'entrave non poursuivis... Les exemples sont légion, et à Goodyear Amiens en particulier.

Et la spécialiste du droit du travail de pointer que, quand le patronat est sanctionné, il l'est en général plus faiblement. Au lendemain de la condamnation des ex-Goodyear, la justice condamnait ainsi la direction du fabricant de batteries Saft à 10000 euros d'amende alors que « cette entreprise a sciemment exposé ses salariés au cadmium, une substance cancérigène ». « 10000 euros alors qu'il y a eu un décès et qu'un deuxième salarié est malade... »

EFFACEMENT PROGRESSIF DE L'ÉTAT SOCIAL

Au-delà du message sans équivoque à des salariés que le premier ministre lui-même n'a pas hésité pas à qualifier de « voyous » dans le cadre de « l'affaire de la chemise » à Air France, ce verdict est aussi une remise en cause des libertés individuelles et collectives. « Le droit de grève et le droit syndical ont beau être reconnus par la Constitution, avec la décision du tribunal correctionnel d'Amiens, c'est bien la possibilité de leur exercice pratique qui est en cause », s'inquiète Emmanuel Dockès. Une crainte que partage Michel Pigenet, qui estime qu'elle « nous renvoie à la France d'avant 1864, quand toute activité sociale était passible de la loi ». Petit à petit, « sous l'action de ce gouvernement, l'État social s'efface. L'État se rétrécit à ses fonctions régaliennes », ajoute l'historien. La condamnation à 9 mois de

prison ferme n'a rien en effet d'un coup de tonnerre dans un ciel serain. Elle intervient après plusieurs lois, dont celle dite de sécurisation de l'emploi, qui ont réduit les possibilités légales des salariés de s'opposer aux PSE. Elle tombe quelques jours avant que la commission Badinter remette ses propositions sur la simplification du Code du travail, qui pourrait consacrer de nouveaux reculs sociaux. Enfin, comment ne pas voir dans le verdict d'Amiens un épisode supplémentaire de la répression qui s'abat sur toute forme de contestation du système. Condamnation des militants de la Confédération paysanne pour s'être opposés à la ferme industrielle « des 1000 vaches » dans la Somme, dont celle de son porte-parole, Laurent Pinatel. Condamnation d'un ressortissant britannique pour avoir tenté de permettre à une fillette afghane de rejoindre sa famille outre-Manche... Emmanuel Dockès soutient que « la démocratie, c'est la possibilité pour les faibles de contester les puissants, y compris de façon conflictuelle ». Pourront-ils le faire encore longtemps? Avec l'état d'urgence qui a permis au gouvernement d'assigner à résidence des militants écologistes dans le cadre de la COP21, c'est un État policier qui se dessine petit à petit. ★

PIERRE-HENRI LAB
phlab@humadimanche.fr

UN PROCUREUR DE CHOC

En requérant contre les Goodyear 24 mois de prison dont 12 fermes, le procureur d'Amiens Bernard Farret a donné le ton. Habitué du classement sans suite des plaintes quand elles visent les patrons – en témoignent les délits d'entrave commis par la direction de Goodyear –, le magistrat ne fait pas dans la dentelle quand il s'agit de réprimer les faibles, quelle que soit la légèreté des preuves. Il avait requis 18 à 20 ans de prison contre Omar Raddad, le jardinier accusé d'avoir assassiné sa patronne, Ghislaine Marchal, en 1991. Et qui, bien que gracié en 1998, se bat toujours pour prouver son innocence.